

## Manuel des sélection régionales et sélection talents

Document valable durant la saison 2019/20

Etabli par:	FSH – Sport de compétition de la relève	
Date:	1 <sup>er</sup> juin 2018	
Version:	1.0	
Date de modification	03 février 2020	Nico Peter

## Contenu

1	Généralités .....	5
1.1	Lignes directrices .....	5
1.2	Personnes de contact .....	5
2	Organisation .....	6
2.1	Formation des équipes juniors élites : Fil rouge de la FSH .....	6
2.2	Structure Sport de compétition et Sport de compétition de la relève FSH .....	7
2.2.1	Organigramme équipes féminines .....	7
2.2.2	Organigramme équipes masculines .....	8
2.3	Responsabilités / interface .....	9
2.4	Code déontologique du transfert .....	9
2.5	Entraîneurs des sélections régionale .....	9
2.5.1	Contrat de l'entraîneur principal .....	9
2.5.2	Entraîneurs assistant et de gardien .....	10
2.5.3	Objectifs .....	10
2.5.4	Subordination .....	10
2.5.5	Profil d'exigence de l'entraîneur principal SR .....	10
2.5.6	Profil d'exigence de l'entraîneur assistant .....	10
2.5.7	Profil d'exigence de l'entraîneur de gardien .....	10
2.5.8	Profil d'exigence pour entraîneur assistant sélection .....	10
2.5.9	Tâches de l'entraîneur principal SR .....	11
2.5.10	Communication des données .....	11
2.5.11	Promotion de la relève FSH (NWF) .....	12
2.5.12	Formation et formation continue .....	12
2.5.13	Cartes de fonctionnaire .....	12
2.5.14	Adresses e-mail .....	12
2.6	Réservation des salles .....	12
2.7	Matériel .....	13
2.7.1	Habits .....	13
2.7.2	Erima .....	13
2.7.3	Matériel de trousse médicale .....	15
2.7.4	Produits collants .....	15
2.8	Photos .....	15
2.9	Assurance .....	15

3	Financement.....	15
3.1	Adresse de facturation .....	15
3.2	Indemnisation des entraîneurs .....	16
3.2.1	Entraîneur principal.....	16
3.2.2	Entraîneur assistant / de gardien .....	16
3.2.3	Autres frais.....	16
3.2.4	Entraîneur assistant sélection.....	16
3.3	Contribution J+S Promotion de la relève .....	16
3.4	Coûts Arbitres/Délégués.....	17
3.5	Frais à la charge des régions, facturés par la FSH .....	17
3.6	Frais pris en charge par les régions.....	17
3.7	Participation des joueurs .....	17
4	Sélection .....	18
4.1	Organisation .....	18
4.1.1	Inscription .....	18
4.1.2	Appartenance.....	18
4.1.3	Journée de repérage .....	18
4.1.4	Communication .....	18
4.1.5	Modifications du cadre .....	19
4.2	Structure des âges.....	19
4.2.1	Sélection régionale féminine.....	19
4.2.2	Sélection régionale masculine .....	19
4.3	Détection et sélection des talents (PISTE).....	19
4.3.1	Test 1 .....	20
4.3.2	Test 2 .....	20
5	Calendrier .....	22
5.1	Journées d'entraînement.....	22
5.1.1	Journées d'entraînement SR et ST .....	22
5.1.2	Journées supplémentaires des SR et/ou ST .....	22
5.2	Journées de tournoi .....	22
6	Entraînements.....	23
6.1	Volume d'entraînement.....	23
6.2	Listes de cadre/Convocations.....	23
6.3	Déplacement aux entraînements.....	23

7	Compétition.....	24
7.1	Mode SR masculines.....	24
7.1.1	Tour préliminaire.....	24
7.1.2	Tour de classement.....	25
7.1.3	Tour final.....	25
7.2	Mode SR féminines.....	26
7.2.1	Tour préliminaire.....	26
7.2.2	Match de classement.....	27
7.2.3	Tour final.....	27
7.3	Règles de jeu.....	28
7.3.1	Choix de la tenue.....	28
7.3.2	Ballon.....	28
7.3.3	Engagement de joueurs.....	28
7.3.4	Dispositions disciplinaires.....	29
7.4	Voyage lors de journées de tournoi.....	29
8	Organisation des journées de tournoi.....	30
8.1	Responsabilités.....	30
8.2	Engagement des joueurs.....	30
8.3	Infrastructure.....	30
8.4	Liveticker.....	30
8.5	Ravitaillement.....	30
8.6	Arbitres.....	30
8.7	Médias.....	30
8.8	Assurance.....	30
8.9	Tournoi final.....	31
9	Dispositions finales.....	32
9.1	Remarques/Modifications/Adaptations.....	32
9.1.1	Révision des lignes directrices.....	32

# **1 Généralités**

## **1.1 Lignes directrices**

Le présent manuel détermine les responsabilités, les interfaces et les domaines du programme et de l'entourage des sélections régionales masculines et féminines de la FSH.

Par commodité de rédaction, la forme masculine a été choisie, mais s'applique naturellement aussi aux femmes.

Le manuel sera régulièrement adapté et complété à chaque début de saison de sélection.

## **1.2 Personnes de contact**

Bureau central FSH

Ingo Meckes, Responsable Sport de compétition FSH

Nico Peter, Responsable Sport de compétition de la relève FSH

Nico Peter, Responsable Sélections régionales FSH

Irene Schär, Administration Sélections régionales FSH

Christian Müller, Coach J+S de la relève

Thomas Rosser, Responsable PISTE

Alfred Zahner, Assistant national des athlètes

Entraîneurs nationaux

## 2 Organisation

En collaboration avec les associations régionales, la FSH dirige les sélections suivantes :

Masculines :

- Sélection régionale Aargau Plus
  - Sélection régionale Berne Jura
  - Sélection régionale Suisse centrale
  - Sélection régionale Suisse du Nord-Ouest
  - Sélection régionale Suisse orientale
  - Sélection régionale Romandie
  - Sélection régionale Zurich
- 
- Sélection des talents Aargau Plus
  - Sélection des talents Berne Jura
  - Sélection des talents Suisse centrale
  - Sélection des talents Suisse du Nord-Ouest
  - Sélection des talents Suisse orientale
  - Sélection des talents Romandie
  - Sélection des talents Zurich

Féminines :

- Sélection régionale Aargau Plus / Nord-Ouest
  - Sélection régionale Berne Jura
  - Sélection régionale Suisse centrale
  - Sélection régionale Suisse orientale
  - Sélection régionale Romandie
  - Sélection régionale Zurich
- 
- Sélection des talents Aargau Plus / Nord-Ouest
  - Sélection des talents Berne Jura
  - Sélection des talents Suisse centrale
  - Sélection des talents Suisse orientale
  - Sélection des talents Romandie
  - Sélection des talents Zurich

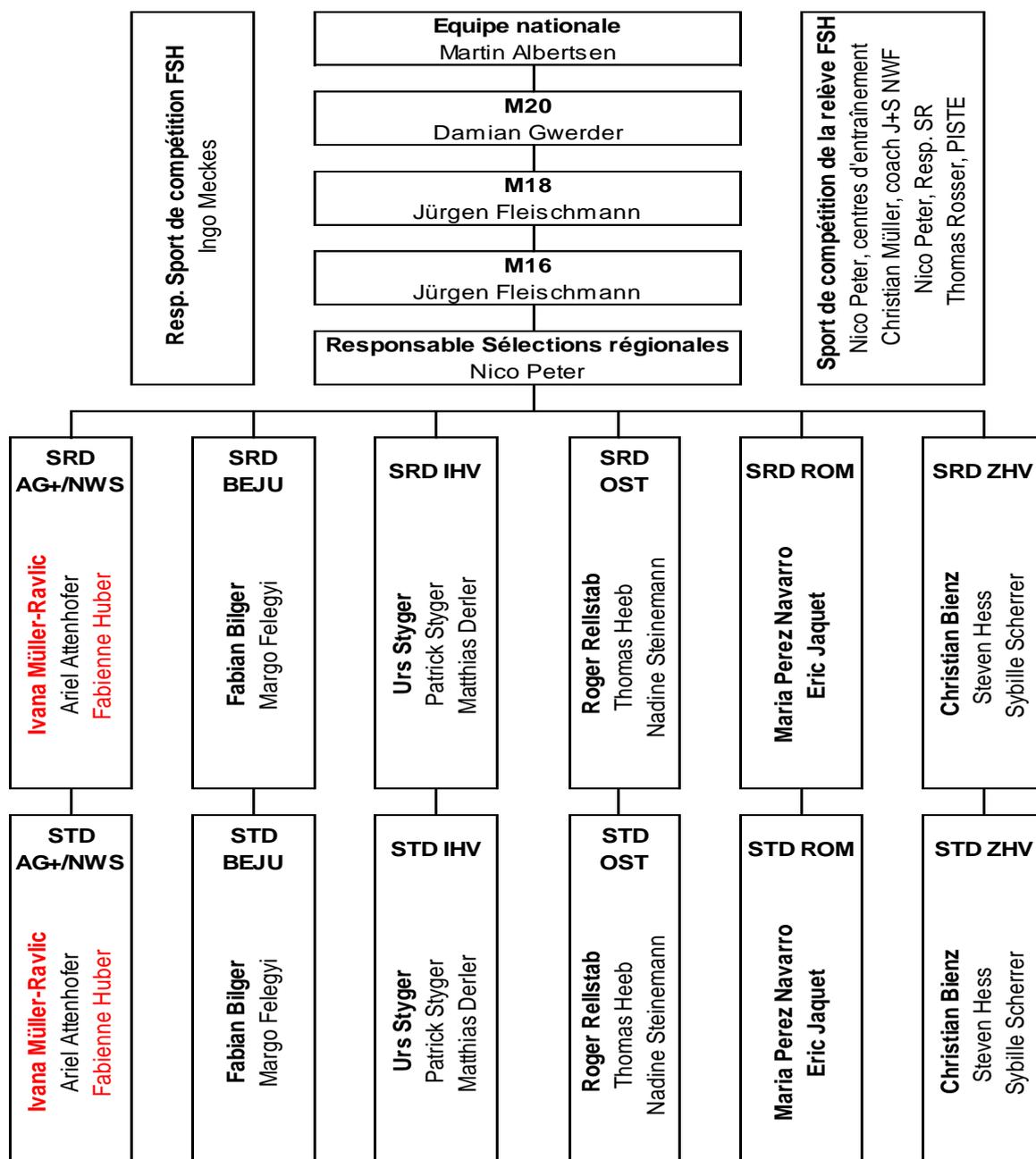
### 2.1 Formation des équipes juniors élites : Fil rouge de la FSH

Les sélections régionales sont dirigées selon le fil rouge de la formation édité par la FSH. La version actuelle est disponible en format pdf sous le lien suivant :

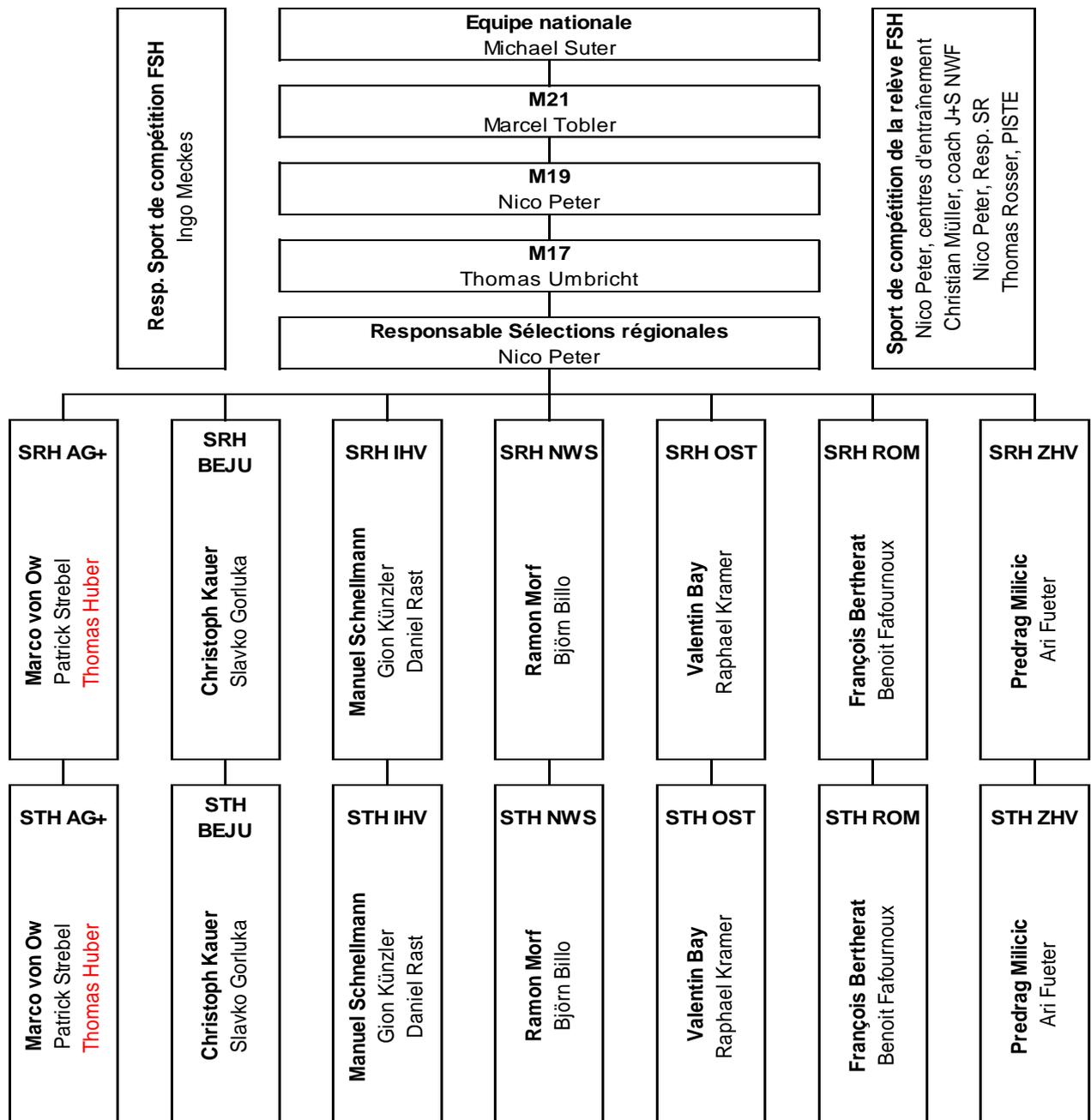
[http://www.handball.ch/fr/nati/maenner\\_ra/ram.htm](http://www.handball.ch/fr/nati/maenner_ra/ram.htm)

## 2.2 Structure Sport de compétition et Sport de compétition de la relève FSH

### 2.2.1 Organigramme équipes féminines



## 2.2.2 Organigramme équipes masculines



## 2.3 Responsabilités / interface

	Responsabilités des Associations régionales	Responsabilités de la FSH	Responsabilités de l'entraîneur
Entraîneurs	- Droit de parole sur les propositions d'engagement	- Engagement - Indemnisation - Soutien - Définir des lignes directrices	- Formation, formation continue - Recrutement de l'entraîneur assistant / gardien
Entraînements		- Réservation de salles - acquisition du matériel	- Établir la liste de cadre - Envoyer la liste de cadre - Diriger l'équipe
Compétition		- Organisation - Soutien - Direction	- Établir la liste de cadre - Envoyer la liste de cadre - Diriger l'équipe
Finances	- Établir le budget	- Comptabilité - Administration fonds de la relève (NWF) FSH	

## 2.4 Code déontologique du transfert

Les responsables de sélections régionales contribuent à garantir aux jeunes talents le meilleur environnement de promotion possible pour leur intégration dans le sport de compétition. L'objectif de chaque joueur doit être de s'entraîner (au moins trois entraînements par semaine) et de jouer de manière constante au niveau le plus élevé possible (initiation, évaluation comparative, coordination des activités, etc.). Cet objectif n'implique pas nécessairement un changement de club. Les clubs labellisés « rookies » sont tenus d'accepter des joueurs non-membres à leurs entraînements. Dans ces cas, les parties concernées doivent communiquer entre elles afin d'aboutir à un consensus et une collaboration qui bénéficieront au meilleur développement du joueur. Différents modèles sont possibles et envisageables (licence de promotion des jeunes talents, entraînements dans différents clubs).

## 2.5 Entraîneurs des sélections régionale

Chaque sélection régionale / des talents est dirigé par l'entraîneur SR principal. Il est épaulé par un entraîneur assistant. Un entraîneur de gardien peut compléter l'équipe d'encadrement.

L'équipe d'entraîneurs doit être définie jusqu'au 31 mai pour la saison suivante.

### 2.5.1 Contrat de l'entraîneur principal

Les droits et devoirs de l'entraîneur principal SR figurent dans le contrat établi entre la FSH, l'Association régionale et l'entraîneur en question.

## **2.5.2 Entraîneurs assistant et de gardien**

Les entraîneurs assistants et entraîneurs de gardien sont recrutés par l'entraîneur principal qui soumet sa proposition au responsable SR de la FSH. Les assistants et entraîneurs de gardien ne signent pas de contrat et remplissent un décompte d'indemnité journalière et forfaitaire.

## **2.5.3 Objectifs**

- Promotion du sport de compétition en collaboration étroite avec les clubs ; objectif : élargir la base dans le domaine du sport de compétition
- Repérage, sélection et enregistrement des joueurs les mieux qualifiés
- Préparation des joueurs qualifiés afin de les amener au niveau des équipes nationales de relève
- Initiation et éducation à la pratique du sport de compétition.

## **2.5.4 Subordination**

Formellement, les entraîneurs principaux SR dépendent directement du responsable SR de la FSH ; au niveau du contenu, ils sont également subordonnés aux entraîneurs nationaux de la relève. Les entraîneurs assistants et de gardien sont subordonnés à l'entraîneur principal SR.

## **2.5.5 Profil d'exigence de l'entraîneur principal SR**

- Exigence minimale pour être reconnu en tant qu'entraîneur par le NWF FSH :
  - o Entraîneur de la relève J+S Sport de performanceObjectif : formation d'entraîneur professionnel FEP et licence A.
- Toujours sous réserve d'une licence valable d'entraîneur de la relève J+S !
- La FSH met tout en œuvre pour privilégier les entraîneurs de la relève J+S Sport de performance avec FEP ou en voie de formation.

## **2.5.6 Profil d'exigence de l'entraîneur assistant**

- Exigence minimale : reconnaissance valable de moniteur J+S Handball Sport des jeunes  
Objectif : licence C au minimum

## **2.5.7 Profil d'exigence de l'entraîneur de gardien**

- Exigence minimale : reconnaissance valable de moniteur J+S Handball Sport des jeunes et participation au modules « Entraînement de gardien 1 et 2 »  
Objectif : licence C au minimum

## **2.5.8 Profil d'exigence pour entraîneur assistant sélection**

- Exigence minimale : reconnaissance valable de moniteur J+S Handball Sport des jeunes  
Objectif : licence C au minimum

## 2.5.9 Tâches de l'entraîneur principal SR

### Administration :

- Tenue d'un manuel d'entraînement (dates, liste d'adresses, activités, PVs etc.)
- Administration selon NWF FSH, par exemple inscriptions et contrôle des présences
- Enregistrement/rapport des événements de repérage organisés dans la région selon les directives PISTE
- Tenue de fiches personnelles lors de convocations de joueurs par un entraîneur national
- Envoi de la liste de cadre pour les entraînements et journées de tournois aux joueurs, parents et entraîneurs des clubs de base
- Administration de toutes les données dans la base de données Sport d'élite

### Contacts / Conseils :

- Conseil et soutien des joueurs par rapport à leur carrière professionnelle / coordination de la pratique du handball avec l'école, l'apprentissage, les études, le travail ainsi que la prise en charge médicale
- « hotline » pour les joueurs, parents et entraîneurs
- Conseils, contacts et échanges d'expériences réguliers avec les entraîneurs des joueurs sélectionnés.

### Technique :

- Mise en pratique du programme d'entraînement prévu (fil rouge de la FSH)
- Direction de la sélection régionale, au niveau personnel, technique, tactique, condition physique et disciplinaire
- Repérage des joueurs qualifiés, modalités de leur sélection et enregistrement
- Mise en place de deux événements de repérage selon les exigences PISTE
- Formulation de « devoirs » à l'intention des joueurs qu'ils devront exécuter entre les rencontres/entraînements, contrôle/suivi
- Observation régulière de matchs dans les ligues concernées.

### En général :

- Obligation de tout mettre en œuvre pour remplir les objectifs en respectant les principes de base sportifs, éthiques et politiques de la FSH
- Respect de la charte éthique de Swiss Olympic.

## 2.5.10 Communication des données

Entre les mois de décembre et janvier de chaque saison, le responsable SR de la FSH prend contact avec les entraîneurs SR qui lui font un rapport intermédiaire oral. Après le tournoi final, les entraîneurs SR établissent un rapport succinct écrit de la saison écoulée.

### **2.5.11 Promotion de la relève FSH (NWF)**

Les entraîneurs principaux SR sont tenus d'envoyer le contrôle des présences NWF FSH dûment rempli (complet) au coach J+S Promotion de la relève de la FSH, et ceci jusqu'au 31 juillet au plus tard. L'inscription du nouveau cadre SR dans la base NWF FSH doit être transmise au responsable SR de la FSH jusqu'au 30 juin au plus tard.

Cycle NWF FSH	1 <sup>er</sup> août– 31 juillet
Inscription NWF FSH	à fournir au responsable SR de la FSH. Dernier délai : 30 juin
Traitement NWF FSH	contrôle des présences à fournir au coach J+S Promotion de la relève de la FSH. Dernier délai : 31 juillet.

### **2.5.12 Formation et formation continue**

Les entraîneurs principaux SR sont tenus de suivre les rencontres et événements internes dédiés à la formation continue. Ces derniers précèdent les tournois de départ et final des sélections régionales. L'entraîneur assistant et l'entraîneur de gardien peuvent également participer à ces événements de manière facultative.

En outre, les entraîneurs SR sont tenus de suivre les cours J+S obligatoires et de tenir leur licence d'entraîneur active.

### **2.5.13 Cartes de fonctionnaire**

Les entraîneurs principaux reçoivent une carte de fonctionnaire de la FSH.

### **2.5.14 Adresses e-mail**

Les entraîneurs principaux SR reçoivent une adresse e-mail de la part de la FSH (forme : prénom.nom@hrvxy.ch). L'ensemble des informations liées aux SR sera envoyé à ces adresses.

## **2.6 Réservation des salles**

Le bureau de la FSH est responsable de la réservation des salles pour les journées d'entraînement. Les salles seront toujours réservées pour la durée 10h – 16h.

## **2.7 Matériel**

### **2.7.1 Habits**

Après leur première sélection, les joueurs de la sélection régionale et des talents reçoivent :

- 1 haut de training
- 1 pantalon de training

Par saison, les joueurs de la sélection régionale reçoivent :

- 2 t-shirts d'entraînement

Par saison, les joueurs de la sélection des talents reçoivent :

- 1 t-shirt d'entraînement

L'équipe encadrante reçoit :

- 1 haut de training
- 1 pantalon de training
- 2 t-shirts d'entraînement
- 2 t-shirts polo
- 1 flockage supplémentaire sur une veste (veste à leurs frais parmi une sélection proposée par la FSH. Collection 5-C: pour les hommes veste numéro d'article 1011904 ou 1011908, sweat à capuche 1071904 ou 1071908, veste d'entraînement à capuche 1031904 ou 1031908; pour les femmes veste numéro d'article 1011913 ou 1011917, veste d'entraînement à capuche 1031913 ou 103917, sweat à capuche 1071913 ou 1071917)

Les modèles sont définies par le responsable SR de la FSH et un jeu d'échantillon sera envoyé à l'entraîneur principal. Celui-ci notera les tailles nécessaires lors de l'entraînement de repérage.

L'entraîneur transmet une liste de commande, matériel d'entraînement inclus, au responsable SR de la FSH avec la liste définitive des joueurs sélectionnés.

Le matériel sera commandé et flocké par la FSH et ensuite transmis aux équipes lors du deuxième entraînement.

### **2.7.2 Erima**

Tous les entraîneurs et joueurs des SR bénéficient d'un rabais de 50% (TVA excl.) sur l'ensemble du catalogue ERIMA. L'offre est valable après inscription sur la boutique en ligne [ERIMA by k-sales-Onlineshop](#) et autorise à la commande d'articles à usage personnel.

### 2.7.2.1 Maillots

Chaque SR reçoit un jeu de maillot pour 20 joueurs de champ et 4 gardiens. Les maillots ne sont pas attribués aux joueurs et de la propriété de l'entraîneur principal. Le jeu de maillot sera renouvelé toutes les 4 à 5 saisons.

Jeu de maillots SR masculine:

Article	Taille	Quantité
Maillot	S	3
Maillot	M	8
Maillot	L	7
Maillot	XL	2
Short	S	3
Short	M	8
Short	L	7
Short	XL	2
Pull gardien	M	1
Pull gardien	L	2
Pull gardien	XL	1
Pant. gardien	M	1
Pant. gardien	L	2
Pant. gardien	XL	1

Jeu de maillots SR feminine:

Article	Taille	Quantité
Maillot	36	4
Maillot	38	6
Maillot	40	8
Maillot	42	2
Short	36	6
Short	38	11
Short	40	2
Short	42	1
Pull gardien	S	2
Pull gardien	M	2
Pant. gardien	S	2
Pant. gardien	M	2

#### 2.7.2.1.1 Couleurs de tenue

	<b>Joueurs de champ</b>	<b>Gardien 1</b>	<b>Gardien 2</b>
<b>AG+ (garçons)</b>	Bleu	Noir	Jaune
<b>AG+/NWS (filles)</b>	Bleu	Noir	Jaune
<b>BEJU</b>	Jaune	Rouge	Noir
<b>IHV</b>	Rouge	Vert	Bleu
<b>NWS</b>	Noir	Jaune	Bleu clair
<b>OST</b>	Vert	Bleu foncé	Rouge
<b>ROM</b>	Gris	Bleu clair	Vert
<b>ZHV</b>	Blanc	Bleu	Vert

### 2.7.3 Matériel de trousse médicale

#### 2.7.3.1 Tape

Les commandes de tape sont à envoyer au responsable SR de la FSH au moyen du formulaire respectif.

#### 2.7.3.2 Autre matériel médical

Le matériel supplémentaire sera acheté en pharmacie par les entraîneurs SR, la FSH remboursera le montant après réception du formulaire de défraiement (y compris la quittance). Des médicaments sur ordonnance et antidouleurs ne sont pas autorisés !

### 2.7.4 Produits collants

Le produit collant d'Erima peut être commandé par l'entraîneur SR auprès du responsable SR de la FSH et sera remboursé. D'autres produits collants ne seront pas remboursés.

## 2.8 Photos

Les entraîneurs SR font une photo d'équipe provisoire lors du premier entraînement. Dans le cadre du tournoi initial, la FSH fera des photos d'équipe officielles de chaque sélection régionale.

## 2.9 Assurance

L'assurance accident et responsabilité civile incombe aux joueurs, accompagnants et arbitres.

## 3 Financement

### 3.1 Adresse de facturation

Les factures concernant la sélection régionale seront adressées à l'Association régionale. L'adresse suivante sera utilisée :

Association régionale Romandie  
c/o Fédération Suisse de Handball  
à l'intention de Nico Peter  
Tannwaldstrasse 2  
4600 Olten

D'éventuels contrats / conventions (réservations de salle, location de voiture etc.) seront signés par le président ou un membre du comité régional. Une copie ou l'original du document devra être transmise au préalable au responsable SR de la FSH.

## **3.2 Indemnisation des entraîneurs**

Les entraîneurs SR sont indemnisés selon une échelle appliquée à l'ensemble de la Suisse.

### **3.2.1 Entraîneur principal**

Les entraîneurs principaux SR reçoivent un montant annuel brut fixe, frais de déplacement inclus :

- Avec licence A : CHF 8'000.00
- Avec licence B et FEP : CHF 6'500.00
- Avec licence B : CHF 5'000.00

Le montant est versé chaque mois (1/12 du montant brut fixe annuel).

### **3.2.2 Entraîneur assistant / de gardien**

Les entraîneurs assistants et de gardien reçoivent un montant forfaitaire par journée d'entraînement / de compétition, frais de déplacement inclus :

- Entraîneur assistant : CHF 130.00 par jour
- Entraîneur de gardien : CHF 70.00 par jour

Les entraîneurs assistants et de gardien remplissent le formulaire de défraiement à la fin de chaque trimestre (30 mars, 30 juin, 30 septembre, 31 décembre) et le transmettent au responsable SR de la FSH.

### **3.2.3 Autres frais**

Les entraîneurs SR ne reçoivent pas de défraiement supplémentaire, les montants journalier et annuel forfaitaires couvrant la totalité des dépenses.

Des frais autorisés par la FSH (par exemple billet collectif lors de déplacements aux tournois) peuvent être remboursés via le formulaire de défraiement.

### **3.2.4 Entraîneur assistant sélection**

4 entraîneurs assistants au maximum peuvent être engagés lors des journées de sélection. L'entraîneur supplémentaire sera défrayé par un montant journalier forfaitaire s'élevant à CHF 70.00 par journée (frais de déplacement incl.).

## **3.3 Contribution J+S Promotion de la relève**

Les contributions J+S Promotion de la relève seront directement versées par la FSH aux associations régionales (à la fin de l'année civile et après traitement de l'OFSP). Il ne s'agit pas d'un montant forfaitaire, la hauteur de la somme versée dépendra de l'investissement, de la présence et la qualification des joueurs et entraîneurs.

### **3.4 Coûts Arbitres/Délégués**

Les arbitres et délégués éventuellement engagés lors de matchs de sélection seront défrayés sur la base des catégories M15 Elite Garçons respectivement M14 Elite Filles. Le défraiement a lieu directement par la FSH.

### **3.5 Frais à la charge des régions, facturés par la FSH**

Par année et sélection, la FSH facture aux Associations régionales un montant forfaitaire à hauteur de CHF 3'500.00 qui se compose des frais suivants :

- Tournoi initial CHF 1500.00
- Journée de tournoi CHF 500.00
- Tournoi final CHF 1500.00

### **3.6 Frais pris en charge par les régions**

Les régions supportent tous les autres frais qui résultent de la gestion des sélections régionales.

### **3.7 Participation des joueurs**

Au nom de l'Association régionale concernée, la FSH facturera aux joueurs sélectionnés le montant forfaitaire suivant (concerne les entraînements, tournois et le matériel) :

- Sélection des talents : CHF 200.00
- Sélection régionale : CHF 300.00

Si un joueur quitte la sélection sur décision de l'entraîneur avant le 31 décembre, la moitié du montant sera restituée.

Si un joueur est sélectionné pour la première fois à partir du 1er janvier, la moitié du montant sera facturée.

Si un joueur quitte la sélection de son propre gré, il n'a aucun droit au remboursement.

En cas de difficultés financières, un entretien avec l'entraîneur principal SR ou le responsable SR FHS doit être recherché.

Les montants seront comptabilisés sur le compte de l'Association régionale concernée.

## **4 Sélection**

Chaque entraîneur garantit dans sa région la sélection d'une vingtaine de joueurs talentueux dans la catégorie d'âge demandée (voir tableaux ci-dessous). La sélection se fait durant les mois de mai et juin. De plus, il sélectionne environ 15 joueurs talentueux plus jeunes pour le cadre des talents.

### **4.1 Organisation**

#### **4.1.1 Inscription**

Au mois de février, la FSH informera tous les joueurs licenciés des catégories d'âge concernées (et jusqu'à 3 ans plus jeunes) dont elle dispose d'une adresse e-mail, de la date de repérage dans leurs régions respectives.

De plus, tous les clubs, entraîneurs et responsables d'équipe dans les catégories M18 et plus jeunes seront rendus attentifs à la sélection.

L'inscription des joueurs aura lieu via un formulaire en ligne.

#### **4.1.2 Appartenance**

En principe, l'entraînement de repérage est suivi dans l'association régionale à laquelle appartient le club de base du joueur concerné.

Des exceptions peuvent être approuvées par les responsables en accord avec les entraîneurs SR ainsi que le joueur concerné, en prenant en compte les préférences du joueur, les conditions de promotion, le domicile et l'appartenance précédente.

#### **4.1.3 Journée de repérage**

La journée de repérage peut se dérouler sur une ou deux journées, cette décision incombe à l'entraîneur principal. Le programme de cette/ces journée/s est également du ressort de l'entraîneur SR. Il convoque les joueurs aux heures souhaitées.

Les joueurs ne pouvant pas participer à la première journée de repérage seront convoqués à la deuxième date.

#### **4.1.4 Communication**

Après la journée de repérage, les joueurs seront informés des résultats par l'entraîneur principal SR. Ce dernier fait parvenir une liste des décisions de sélection de tous les joueurs présents lors de la journée de repérage jusqu'à la fin du mois de juin au responsable SR de la FSH.

Une liste des résultats PISTE sera envoyée au responsable PISTE immédiatement après la journée de repérage.

Les joueurs sélectionnés de chaque cadre seront publiés sur les portails internet des régions respectives.

## 4.1.5 Modifications du cadre

L'entraîneur principal est tenu d'informer le responsable SR de la FSH de toute modification dans la composition de son cadre durant la saison. Le cadre affiché sur le site internet de la FSH doit toujours être actuel.

## 4.2 Structure des âges

### 4.2.1 Sélection régionale féminine

Saison 2018/19					Saison 2019/20					Saison 2020/21					Saison 2021/22				
Jg.	Liga	EHF	SHV	PISTE	Jg.	Liga	EHF	SHV	PISTE	Jg.	Liga	EHF	SHV	PISTE	Jg.	Liga	EHF	SHV	PISTE
1999	Aktiv			national	2000	Aktiv	W20	U20	national	2001	Aktiv			national	2002	Aktiv	W20	U20	national
2000		W19	U20	national	2001				national	2002		W19	U20	national	2003				national
2001	FU18				2002	FU18	W18	U18		2003	FU18				2004	FU18	W18	U18	
2002		W17	U18	national	2003				national	2004		W17	U18	national	2005				national
2003	FU16				2004	FU16	W16	U16		2005	FU16				2006	FU16	W16	U16	
2004		W15 RA U16		regional	2005				regional	2006		W15	U16	regional	2007				regional
2005	FU14			regional	2006	FU14		TA	regional	2007	FU14			regional	2008	FU14		TA	regional
2006				regional	2007				regional	2008				regional	2009				regional
2007	U13		TA	regional	2008	U13			-	2009	U13			-	2010	U13			-
2008	U11			-	2009	U11			-	2010	U11			-	2011	U11			-

#### légende:

Jg. catégorie d'âge SR

Jg. catégorie d'âge ST

Liga ligues nationaux

EHF catégorie d'âge du EHF

SHV FSH nom du's équipes nationales

PISTE Sichtungsvorgehen für Selektion

### 4.2.2 Sélection régionale masculine

Saison 2018/19					Saison 2019/20					Saison 2020/21					Saison 2021/22				
Jg.	Liga	EHF	SHV	PISTE	Jg.	Liga	EHF	SHV	PISTE	Jg.	Liga	EHF	SHV	PISTE	Jg.	Liga	EHF	SHV	PISTE
1998	Aktiv	M21	U21	national	1999	Aktiv			national	2000	Aktiv	M21	U21	national	2001	Aktiv			national
1999				national	2000		M20	U21	national	2001				national	2002		M20	U21	national
2000	MU19	M19	U19	national	2001	MU19			national	2002	MU19	M19	U19	national	2003	MU19			national
2001					2002		M18	U19		2003					2004		M18	U19	
2002	MU17	M17	U17	national	2003	MU17			national	2004	MU17	M17	U17	national	2005	MU17			national
2003					2004		M16	U17		2005					2006				national
2004			RA	regional	2005				regional	2006		RA	regional	2007			M16	U17	regional
2005	MU15		TA	regional	2006	MU15		TA	regional	2007	MU15		TA	regional	2008	MU15		TA	regional
2006				regional	2007				regional	2008				regional	2009				regional
2007	MU13			-	2008	MU13			-	2009	MU13			-	2010	MU13			-
2008	U11			-	2009	U11			-	2010	U11			-	2011	U11			-

#### légende:

Jg. catégorie d'âge SR

Jg. catégorie d'âge ST

Liga ligues nationaux

EHF catégorie d'âge du EHF

SHV FSH nom du's équipes nationales

PISTE Sichtungsvorgehen für Selektion

## 4.3 Détection et sélection des talents (PISTE)

Depuis 2010/11, la détection et sélection des talents se fait selon le programme PISTE (en français : Evaluation pronostique, intégrative et systématique de la part de l'entraîneur) sur demande par Swiss Olympic.

Jusqu'au niveau M15, deux évaluations (tests) auront lieu environ tous les six mois. Les catégories d'âge établies sous le point 4.2. Structures des âges servent de cadre de référence pour la mise en place des tests.

### **4.3.1 Test 1**

Le test ci-dessous sera mis en place par les entraîneurs SR en mai/juin :

- Tests spécifiques de handball : technique et tactique selon une grille uniformisée (évaluation sous forme de jeu 4:4 et 6:6)
- Tests généraux de motricité sportive : saut en longueur sans élan
- Volume d'entraînement et années d'expérience

Les résultats des tests seront communiqués par écrit (document préparé à cet effet) au responsable PISTE et le responsable des sélections régionales de la FSH.

### **4.3.2 Test 2**

#### **4.3.2.1 Recrutement national**

##### **4.3.2.1.1 Tournoi initial**

Tous les joueurs en âge SR ou plus jeunes sélectionnés pour le tournoi initial (17 joueurs) effectuent le deuxième test lors du tournoi initial à Macolin :

- garçons : samedi
- filles : dimanche

Les évaluations suivantes auront lieu :

- Tests spécifiques de handball : technique et tactique selon une grille uniformisée (évaluation sous forme de jeu 4:4 et 6:6)
- Tests généraux de motricité sportive : saut en longueur sans élan
- Volume d'entraînement et années d'expérience
- Âge relatif et développement biologique
- Test Mirwald
- Evolution de la performance entre les deux tests.

Le test spécifique de handball (jeu 4:4) aura lieu durant une journée sous forme de tournoi. Afin de pouvoir évaluer leurs capacités, les joueurs doivent avoir un temps de jeu équilibré. Les résultats ne sont notifiés dans aucun classement. Les entraîneurs SR assurent eux-mêmes l'arbitrage de leurs matches.

**Programme de tournoi 4:4 garçons:**

Date	Heure	Rencontre 1	Rencontre 2
9.11.19	13.30-14.05	ROM : NWS	AG+ : BEJU
9.11.19	14.10-14.45	IHV : ROM	ZHV : OST
9.11.19	14.50-15.25	BEJU : NWS	AG+ : IHV
9.11.19	15.30-16.05	OST : AG+	ROM : ZHV
9.11.19	16.10-16.45	IHV : BEJU	OST : NWS
9.11.19	16.50-17.25	ROM : AG+	BEJU : ZHV
9.11.19	17.30-18.05	ZHV : NWS	IHV : OST

**Programme de tournoi 4:4 filles:**

Date	Heure	Rencontre 1	Rencontre 2
10.11.19	10.00-10.35	IHV : ROM	AG+/NWS : BEJU
10.11.19	10.40-11.15	BEJU : OST	ROM : ZHV
10.11.19	11.20-11.55	OST : IHV	
10.11.19	13.00-13.35	ZHV : BEJU	AG+/NWS : ROM
10.11.19	13.40-14.15	OST : ZHV	IHV : AG+/NWS

**4.3.2.1.2 Tournoi final**

Lors du tournoi final, tous les participants seront à nouveau soumis au test de manière centralisée. Ce deuxième test a pour objectif de valider les résultats obtenus lors du tournoi initial.

Les évaluations suivantes auront lieu :

- Tests spécifiques de handball : technique et tactique selon une grille uniformisée (évaluation sous forme de jeu 6:6)
- Tests généraux de motricité sportive : saut en longueur sans élan
- Volume d'entraînement et années d'expérience
- Âge relatif et développement biologique
- Test Mirwald
- Evolution de la performance entre les deux tests.

**4.3.2.2 Recrutement régional**

Les joueurs absents lors du tournoi initial effectuent le test dans leur région respective (sous la responsabilité de l'entraîneur SR). A cette occasion, l'entraîneur principal convoquera également des jeunes intéressés par une filière sport-étude ayant participé au premier test sans avoir été sélectionnés en SR/ST.

Les évaluations suivantes auront lieu :

- Tests spécifiques de handball : technique et tactique selon une grille uniformisée (évaluation sous forme de jeu 4:4 et 6:6)
- Tests généraux de motricité sportive : saut en longueur sans élan
- Volume d'entraînement et années d'expérience
- Âge relatif et développement biologique
- Test Mirwald
- Evolution de la performance entre les deux tests.

## 5 Calendrier

La FSH fixe les journées d'entraînement et de tournoi au niveau suisse. Ces dates officielles sont bloquées pour tous les matchs de Championnat dans les ligues suivantes :

- SR masculines :  
M13 – M17
- SR féminines :  
M13 – M18

Les dates des sélections régionales et des talents sont prioritaires par rapport aux dates de Championnat. Lorsqu'un match a été planifié à une des dates bloquées, les joueurs SR doivent être libérés. Toutes les dates sont communiquées sur le site internet de la FSH et les portails des régions.

### 5.1 Journées d'entraînement

#### 5.1.1 Journées d'entraînement SR et ST

<https://www.handball.ch/de/leistungssport/regionalauswahlen/>

La sélection des talents est convoquée à toutes les dates, excepté les dates de tournoi. Lors de journées d'entraînement qui ont lieu directement avant un tournoi, l'entraîneur principal SR peut décider de son propre chef s'il souhaite convoquer également la sélection des talents.

#### 5.1.2 Journées supplémentaires des SR et/ou ST

Les sélections régionales et de talent ont droit à deux dates supplémentaires et individuelles au maximum en complément aux journées d'entraînement et de tournoi fixes. Ces dates doivent faire objet d'une demande auprès du responsable des sélections.

Les dates supplémentaires ne constituent pas de dates bloquées pour les sélections. De ce fait, les joueurs doivent être à disposition des clubs si ceux-ci en font la demande. D'autres arrangements doivent être trouvés par les partenaires et définis par écrit.

### 5.2 Journées de tournoi

09./10.11.2019	Rencontre nationale de repérage et journée de tournoi 1 à Macolin
11.01.2020	Journée de tournoi 2 garçons à Zurich Saalsporthalle
12.01.2020	Journée de tournoi 2 filles à Zurich Saalsporthalle
09./10.05.2020	Tournoi final à Vièges

## **6 Entraînements**

### **6.1 Volume d'entraînement**

Lors d'une journée d'entraînement, la sélection régionale suit toujours deux unités d'entraînement, le volume d'entraînement devra être au minimum de 3.5 heures.

La sélection des talents suit une unité de 1.5 à 2 heures d'entraînement par date.

L'entraîneur principal SR définit les heures d'entraînement en début de saison et de manière définitive pour toutes les dates.

### **6.2 Listes de cadre/Convocations**

Les listes de cadre des journées d'entraînement seront transmises à tous les joueurs, parents et entraîneurs de club au minimum 3 semaines avant chaque date d'entraînement par l'entraîneur principal SR. Pour des raisons d'organisation, les convocations doivent aussi être transmises à l'administration et le responsable des sélections régionales.

Les joueurs sélectionnés doivent être présents, et ne peuvent être dispensés par leur club de base pour des matchs de Championnat.

### **6.3 Déplacement aux entraînements**

Les joueurs sont responsables de leur déplacement aux entraînements, un défraiement n'est pas prévu. Le défraiement forfaitaire des entraîneurs inclue également leurs frais de déplacement.

## 7 Compétition

### 7.1 Mode SR masculines

#### 7.1.1 Tour préliminaire

Une sélection régionale rencontre toutes les autres sélections dans le cadre de trois journées de tournoi (journée 1 : rencontre nationale de repérage, journée 3 : 1<sup>er</sup> jour du week-end du tournoi final).

##### 7.1.1.1 Calendrier

###### Journée de tournoi 1:

10.11.19	09:30	BEJU - IHV	Macolin Fin du monde 1
10.11.19	09:30	ZHV - AG+	Macolin Fin du monde 2
10.11.19	11:00	ROM - NWS	Macolin Fin du monde 1
10.11.19	12:30	OST - BEJU	Macolin Fin du monde 1
10.11.19	14:00	AG+ - ROM	Macolin Fin du monde 1
10.11.19	14:00	IHV - ZHV	Macolin Fin du monde 2
10.11.19	15:30	NWS - OST	Macolin Fin du monde 1

###### Journée de tournoi 2:

11.01.20	10:00	BEJU - ZHV	Zurich Saalsporthalle
11.01.20	11:20	ROM - IHV	Zurich Saalsporthalle
11.01.20	12:40	OST - AG+	Zurich Saalsporthalle
11.01.20	14:00	NWS - BEJU	Zurich Saalsporthalle
11.01.20	15:20	ZHV - ROM	Zurich Saalsporthalle
11.01.20	16:40	IHV - OST	Zurich Saalsporthalle
11.01.20	18:00	AG+ - NWS	Zurich Saalsporthalle

###### Journée de tournoi 3:

09.05.20	11:30	ZHV - NWS	Vièges Turn- u. Spielhalle
09.05.20	12:00	IHV - AG+	Vièges BFO Sand
09.05.20	13:30	ROM - OST	Vièges BFO Sand
09.05.20	16:00	AG+ - BEJU	Vièges Turn- u. Spielhalle
09.05.20	16:30	NWS - IHV	Vièges BFO Sand
09.05.20	17:00	OST - ZHV	Vièges Turn- u. Spielhalle
09.05.20	19:00	BEJU - ROM	Vièges Turn- u. Spielhalle

### 7.1.1.2 Classement

Ce tour préliminaire simple avec six matchs par sélection détermine le classement (1-7) des sélections régionales selon :

1. les points obtenus
2. la différence de buts
3. le nombre de buts marqués
4. la rencontre directe
5. le tirage au sort.
- 6.

### 7.1.2 Tour de classement

Lors de la deuxième journée du tournoi final, les équipes se rencontrent selon le classement établi au tour préliminaire. Les sélections classées au 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> rang jouent un tour simple « tous contre tous », selon le tableau ci-dessous :

10.05.20	09:00	6e prélim. - 7e prélim.	Vièges Turn- u. Spielhalle
10.05.20	12:00	5e prélim. - 6e prélim.	Vièges Turn- u. Spielhalle
10.05.20	15:00	7e prélim. - 5e prélim.	Vièges Turn- u. Spielhalle

### 7.1.2.1 Classement

Ce tour de deux matchs par équipe détermine le classement final (rangs 5-7) selon :

1. les points obtenus
2. la différence de buts
3. le nombre de buts marqués
4. la rencontre directe
5. le tirage au sort.

### 7.1.3 Tour final

Les matchs de demi-finales, petite finale et finale auront lieu selon le tableau ci-dessous :

10.05.20	09:00	1er prélim. - 4e prélim.	Vièges BFO Sand
10.05.20	10:30	2e prélim. - 3e prélim.	Vièges BFO Sand

Petite finale :

10.05.20	13:30	perdant demi-finale 1 - perdant demi-finale 2	Vièges Turn- u. Spielhalle
----------	-------	---	----------------------------

Finale :

10.05.20	15:30	gagnant demi-finale 1 - gagnant demi-finale 2	Vièges BFO Sand
----------	-------	---	-----------------

### 7.1.3.1 Classement

Si après le temps réglementaire le résultat est un match nul, une prolongation de 1x5 min sera jouée (sans pause ni team timeout). Si le score est toujours nul après 5 min, il sera procédé à un tour de jets de 7m. Chaque responsable d'équipe désigne cinq joueurs. En cas de match nul après le 1<sup>er</sup> tour de jets de 7m, les responsables d'équipe désignent à chaque fois un joueur jusqu'à ce que l'une des équipes réussisse à marquer 1 but de plus que l'autre.

## 7.2 Mode SR féminines

### 7.2.1 Tour préliminaire

Une sélection régionale rencontre toutes les autres sélections dans le cadre de trois journées de tournoi (journée 1 : rencontre nationale de repérage, journée 3 : 1<sup>er</sup> jour du week-end du tournoi final).

#### 7.2.1.1 Calendrier

##### Journée de tournoi 1:

09.11.19	13:30	IHV - AG+/NWS	Macolin Fin du monde 1
09.11.19	13:30	ROM - BEJU	Macolin Fin du monde 2
09.11.19	14:50	ZHV - OST	Macolin Fin du monde 1
09.11.19	16:10	IHV - ROM	Macolin Fin du monde 1
09.11.19	17:30	AG+/NWS - ZHV	Macolin Fin du monde 1
09.11.19	17:30	BEJU - OST	Macolin Fin du monde 2

##### Journée de tournoi 2 :

12.01.20	09:30	ZHV - IHV	Zurich Saalsporthalle
12.01.20	10:50	AG+/NWS - BEJU	Zurich Saalsporthalle
12.01.20	12:10	OST - ROM	Zurich Saalsporthalle
12.01.20	13:30	IHV - BEJU	Zurich Saalsporthalle
12.01.20	14:50	ROM - ZHV	Zurich Saalsporthalle
12.01.20	16:10	OST - AG+/NWS	Zurich Saalsporthalle

##### Journée de tournoi 3:

09.05.20	13:00	OST - IHV	Vièges Turn- u. Sporthalle
09.05.20	14:30	BEJU - ZHV	Vièges Turn- u. Sporthalle
09.05.20	15:00	AG+/NWS - ROM	Vièges BFO Sand

### 7.2.1.2 Classement

Ce tour préliminaire simple avec six matchs par sélection détermine le classement (1-6) des sélections régionales selon :

1. les points obtenus
2. la différence de buts
3. le nombre de buts marqués
4. la rencontre directe
5. le tirage au sort.

### 7.2.2 Match de classement

Les sélections classées au 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> rang jouent un match de classement lors de la deuxième journée du tournoi final :

10.05.20	11:00	5e prélim.	-	6e prélim.	Vièges Turn- u. Spielhalle
----------	-------	------------	---	------------	----------------------------

#### 7.2.2.1 Classement

Si après le temps réglementaire le résultat est un match nul, une prolongation de 1x5 min sera jouée (sans pause ni team timeout). Si le score est toujours nul après 5 min, il sera procédé à un tour de jets de 7m. Chaque responsable d'équipe désigne cinq joueurs. En cas de match nul après le 1<sup>er</sup> tour de jets de 7m, les responsables d'équipe désignent à chaque fois un joueur jusqu'à ce que l'une des équipes réussisse à marquer 1 but de plus que l'autre.

### 7.2.3 Tour final

Les matchs de demi-finales, petite finale et finale auront lieu selon le tableau ci-dessous :

09.05.20	18:00	1er prélim.	-	4e prélim.	Vièges BFO Sand
09.05.20	19:30	2e prélim.	-	3e prélim.	Vièges BFO Sand

Petite finale :

10.05.20	12:00	Perdant demi-finale 1	-	Perdant demi-finale 2	Vièges BFO Sand
----------	-------	-----------------------	---	-----------------------	-----------------

Finale :

10.05.20	14:00	Gagnant demi-finale 1	-	Gagnant demi-finale 2	Vièges BFO Sand
----------	-------	-----------------------	---	-----------------------	-----------------

### 7.2.3.1 Classement

Si après le temps réglementaire le résultat est un match nul, une prolongation de 1x5 min sera jouée (sans pause ni team timeout). Si le score est toujours nul après 5 min, il sera procédé à un tour de jets de 7m. Chaque responsable d'équipe désigne cinq joueurs. En cas de match nul après le 1<sup>er</sup> tour de jets de 7m, les responsables d'équipe désignent à chaque fois un joueur jusqu'à ce que l'une des équipes réussisse à marquer 1 but de plus que l'autre.

## 7.3 Règles de jeu

Les règles officielles IHF seront appliquées ainsi que le Règlement de compétition de la FSH comprenant les directives générales. De plus :

- La durée de match est de 2x25 min, 10 min de pause.
- 1 team time-out par mi-temps est accordé.
- Les joueurs de nationalité étrangère sont admis.
- Le système de défense doit être offensif (autorégulation)
- Le jeu 7:6 n'est pas autorisé. En cas d'infériorité numérique, le gardien peut être remplacé par un 6<sup>e</sup> joueur de champ. Lorsque les arbitres estiment qu'un changement impliquant un 7<sup>e</sup> joueur de champ a été commis par erreur, ils le sanctionnent d'un simple changement de ballon. En cas d'erreurs répétées ou d'intention tactique, le changement sera sanctionné selon les règles officielles.
- La règle 4:11, al. 2 (medical time-out) ne sera pas appliquée.
- La défense individuelle (marquer un joueur émergent de près) est interdite durant tous les matchs du tour préliminaire. Durant le tour de classification et le tour final, la défense individuelle est autorisée.

### 7.3.1 Choix de la tenue

L'équipe nommée en premier a le choix de la tenue et jouera sur la moitié gauche du terrain (depuis la table de chronométrage). Chaque équipe possède une tenue d'échange d'une autre couleur.

### 7.3.2 Ballon

Chaque équipe possède un ballon de match. Les produits collants doivent être autorisés, selon les directives de l'organisateur local. Les ballons doivent être de taille suivante :

- SR féminine: circonférence 54-56cm (taille 2 IHF), poids 325-375gr.
- SR masculine: circonférence 54-56cm (taille 2 IHF), poids 325-375gr.

### 7.3.3 Engagement de joueurs

Seuls les joueurs figurant dans la liste de cadre publiée sur le site internet (sélections régionales ou des talents) peuvent être engagés lors de tournois. Au maximum 17 joueurs peuvent être sélectionnés.

Par match, 14 joueurs et 4 entraîneurs/encadrants au maximum sont autorisés à jouer respectivement à s'asseoir sur le banc.

### **7.3.4 Dispositions disciplinaires**

Disqualification directe : en cas de disqualification directe (carton rouge) d'un joueur ou responsable d'équipe, celui-ci sera suspendu au match suivant. En cas de disqualification avec rapport, le joueur/responsable est suspendu pendant un match au minimum. La sanction finale incombe aux membres de la commission de protêt.

Protêt : la taxe de protêt s'élève à Fr. 150.00. Le protêt écrit ainsi que le montant de la taxe doivent être déposés au bureau de compétition 15 min après le match au plus tard.

La commission de protêt se compose des personnes suivantes :

- Représentant du comité d'organisation
- Représentant de la FSH ou arbitre en chef
- Responsable SR de la FSH

Les décisions de la commission de protêt sont définitives et ne peuvent être contestées. Les cas juridiques sont traités selon le règlement juridique de la FSH.

## **7.4 Voyage lors de journées de tournoi**

Dans la mesure du possible, le voyage aux journées de tournoi aura lieu en transports publics. L'entraîneur principal SR utilisera si possible un billet collectif.

Dans la mesure où le voyage en transports publics n'est pas la meilleure solution, un minibus pourra être loué. Les prix de location doivent en premier lieu être comparés à ceux d'Europcar (via le lien <https://www.europcar.ch/swissolympic/de>). Une location auprès d'une autre entreprise est uniquement autorisée lorsque les prix sont plus bas. Le contrat de location doit inclure une assurance tous risques, une couverture des occupants n'est en revanche pas nécessaire. La FSH a signé une protection en cas de négligence grave du conducteur (entraîneur SR).

La conduite d'un minibus ne fait pas partie des tâches de l'entraîneur SR et ne sera de ce fait pas défrayée par la FSH.

## **8 Organisation des journées de tournoi**

### **8.1 Responsabilités**

La responsabilité de l'organisation et du déroulement des journées de tournoi incombent à la FSH. Celle-ci a la possibilité de la déléguer partiellement ou intégralement à un organisateur externe. Dans ce cas, les droits et devoirs seront inscrits dans une convention séparée.

### **8.2 Engagement des joueurs**

Les entraîneurs principaux SR annoncent le nombre de joueurs jusqu'à 1 mois avant la date du tournoi au responsable SR de la FSH.

### **8.3 Infrastructure**

Standard de ligue interrégionale (salle triple, tableau d'affichage, table chronométrage et speaker). Accès internet (Liveticker) obligatoire à la table de chronométrage.

### **8.4 Liveticker**

Tous les matchs sont intégrés dans le système VVS et doivent être enregistrés avec liveticker par un délégué formé.

### **8.5 Ravitaillement**

Les entraîneurs principaux SR doivent commander les repas de leur équipe au préalable.

### **8.6 Arbitres**

La FSH veille à ce que les matchs SR soient dirigés par des arbitres qualifiés (éventuellement de jeunes arbitres avec suivi adéquat). Le responsable SR de la FSH coordonne le programme des arbitres. Les arbitres sifflent obligatoirement en paire. Le défraiement est réglé selon les montants en vigueur dans les ligue suivantes :

- Journées SR féminines : Championnat MF14-Elite
- Journées SR masculines : Championnat MG15-Elite

### **8.7 Médias**

La couverture médiatique doit être coordonnée avec le responsable médias de la FSH (media@handball.ch). L'organisateur rédige un communiqué de presse par journée de match.

### **8.8 Assurance**

L'assurance accident et responsabilité civile incombe aux joueurs, accompagnants et arbitres.

## 8.9 Tournoi final

Les champions suisses des sélections régionales sont déterminés lors des tournois finaux (médaillés pour le 1<sup>er</sup>-3<sup>e</sup> rang, organisés par la FSH). De ce fait, le tournoi possède une valeur adéquate et se doit d'être organisé comme un événement. Un classement et une liste des résultats claire font partie d'un bon déroulement, ainsi que la proclamation des résultats et la présence de tous les participants.

Lors du tournoi final, l'équipe encadrante des équipes nationales sélectionne et récompense :

- le meilleur joueur de terrain
- le meilleur gardien
- le meilleur tireur (tous les matchs de la saison des sélections régionales).

Les détails sont réglés dans le cahier des charges des parties organisatrices.

## **9 Dispositions finales**

### **9.1 Remarques/Modifications/Adaptations**

#### **9.1.1 Révision des lignes directrices**

Le manuel des sélections ci-dessus sera adapté en vue de chaque nouvelle saison. Le présent manuel est valable pour la saison 2019/20.

Des adaptations nécessaires peuvent être apportées à tout moment. Une version actuelle est disponible sur le site internet de la FSH.

03.02.2020

Nico Peter

Responsable Sélections régionales FSH